

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS AND

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	Etaient présents :	
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	Mme Doinel,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg-Beaudouin	
Présents : 34	Charleval	Mme Hequet, M. Emo,
Votants : 42	Douville-sur-Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury-sur-Andelle	M. Vieillard R.,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Date de convocation :	Le Tronquay	
Le : 26 septembre 2025	Les Hogues	Mme Bachelet,
	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	
Délibération affichée	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
Le :	Ménésqueville	M. Cahagne,
	Perriers-sur-Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont-Saint-Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Levieux,
	Romilly-sur-Andelle	Mmes Simon, Langlet, MM. Chivot, Romet, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	M. Bonneau,
	Vandrimare	M. Bézirard,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Absents : Mmes Damois, Mme Marteau, M. Gavelle.

Excusés : MM. Calais, Defrance, Houssaye.

Pouvoirs : M. Halot à M. Godebout, Mme Dalissier à M. Emo, M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à M. Moëns, Mme Grouchy à Mme Doinel, Mme Julien à Mme Simon, M. Blavette à M. Bonneau, M. Dechoz à M. Bézirard.

Finances et affaires générales : Versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe « SPANC » : autorisation de signature

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°54/2025 du conseil communautaire en date du 10 avril 2025 relative au vote du budget primitif du budget annexe « SPANC » 2025 ;

Vu la délibération n°59/2025 du conseil communautaire en date du 10 avril 2025 relative au vote du budget primitif du budget principal 2025 ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission finances et affaires générales en date du 9 septembre 2025 ;

Le financement de la compétence assainissement non collectif nécessite le versement d'une subvention inscrite au budget principal vers le budget annexe « SPANC ».

En 2025, cette subvention inscrite au budget s'élève à 97 889,34 €.

Afin d'améliorer la qualité des comptes des collectivités, il est désormais nécessaire de formaliser par délibération le versement de cette subvention.

Les versements seront établis au fur et à mesure en fonction du besoin de financement de ce budget annexe.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :

- autorise par délibération le versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe « SPANC » à hauteur de 97 889,34 € pour l'année 2025.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Arnaud GODEBOUT



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.